

2025 10 08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 025-212505325-20251021-20251008-DE

Berger
Levrault



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	18

Date de la convocation
16/10/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
<u>Associations</u> : Aide financière à l'association Trait d'Union pour l'organisation d'une activité d'animation lors du marché de Noël

Séance du 21-10 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER (arrivée à 19h03), Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Jérôme CUCHE, donnant pouvoir à Karine GOMES

Daniel FABREGUES, donnant pouvoir à Cyril MARECHAL

Charles-Emmanuel PELLETIER, donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN jusqu'à son arrivée

Étaient absents :

Claude GAULARD, Margaux PRAOM excusée

Mr Cyril MARECHAL a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal pour l'exercice 2025 ;

Vu la demande présentée par l'association Trait d'Union en date du 24 septembre 2025 sollicitant une participation financière pour l'organisation d'une animation en calèche à l'occasion du marché de Noël ;

Considérant que cette animation contribue à l'attractivité et à la convivialité du marché de Noël, et participe à la dynamique commerciale et touristique du centre-bourg ;

Considérant que la Commune souhaite soutenir cette initiative locale favorisant l'animation du centre-bourg et le lien social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Par 18 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** à l'association Trait d'Union une subvention exceptionnelle d'un montant de 2h de son fonctionnement (2 fois 90€), destinée à aider le financement de l'animation en calèche organisée lors du marché de Noël 2025 ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 ;
- **AUTORISE** le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 21 octobre 2025
M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :
PREFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État